

Mercredi 22 juillet 2020

## Conseil métropolitain du 22 juillet : Agir sans attendre pour la social-écologie, le soutien aux entreprises, la lutte contre les violences faites aux femmes

Face à la crise sanitaire, la Métropole Rouen Normandie se mobilise aux côtés des communes, des habitants et des entreprises du territoire. Le Conseil métropolitain qui s'est tenu ce soir a posé les premières bases d'une relance solidaire et verte, autour de plusieurs mesures fortes notamment la promotion des transports en commun et des modes actifs de déplacement, la sécurité des femmes dans les transports, l'aide aux entreprises locales ainsi qu'aux communes du territoire.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie, « *dans la crise COVID-19, nous souhaitons que la Métropole soit immédiatement dans l'action. Transition écologique, soutien aux entreprises, solidarité, lutte contre les violences faites aux femmes... Nos priorités sont claires* ».

### Expérimentation sur la gratuité des transports en commun le samedi

Dans le cadre d'une politique ambitieuse de mobilité, accessible à tous, visant à réduire fortement la part de la voiture en cœur de métropole, la gratuité le samedi sur l'ensemble du réseau Astuce va être expérimentée. La Métropole Rouen Normandie souhaite ainsi offrir des conditions de mobilité durable pour accéder aux événements commerciaux et culturels tout en favorisant le report modal via la découverte du réseau de transports en commun métropolitain à de nouveaux usagers ne les utilisant pas en semaine. En facilitant l'accès aux transports en commun, cette mesure vise également à soutenir l'attractivité des commerces et des équipements culturels qui ont souffert de la crise sanitaire.

**Cette expérimentation sera effective à compter du samedi 5 septembre 2020 pour une durée minimale d'un an.** Un renforcement de l'offre sera mis en place si besoin.

L'évaluation de la gratuité le samedi portera notamment sur l'amélioration de la fréquentation, l'analyse des reports modaux et de la capacité à attirer de nouveaux usagers, le coût du dispositif et une analyse de l'impact sur le commerce sera également réalisée.

Pour l'année 2020, l'effort financier consenti par la Métropole Rouen Normandie pour la mise en place de cette nouvelle mesure est estimé à environ 500 000€.

### Sécurité des femmes dans l'espace public, le soir et la nuit : mise en place d'un système de vidéo-protection dans les transports en commun

La sécurité dans les transports en commun est un frein à leur utilisation, notamment pour les femmes. Pour répondre à cette problématique, la Métropole Rouen Normandie a donc souhaité intensifier la sécurité dans ses transports en commun en lançant l'expérimentation d'un système de vidéo-protection sur une flotte de 20 bus utilisés le soir et la nuit pour une durée de 3 ans.

Ce système d'alerte vidéo transport est une solution innovante de détection automatique accompagnée d'une visualisation en temps réel des situations à risque. Les images filmées sont retransmises en temps réel au Poste de Commandement Centralisé (PCC) du réseau Astuce.

En parallèle, des outils technologiques permettent de réagir en temps réel à l'intérieur des bus :

- Capteur d'incivilité : le détecteur de son dans le bus permet de déclencher l'alarme si le niveau sonore est anormal.
- Bouton de demande d'arrêt : des boutons de demande d'arrêt sont également disposés dans le bus afin que l'utilisateur puisse demander de stopper le véhicule en cas de situation de détresse.
- Détection d'objets : la caméra intelligente peut détecter un objet abandonné par exemple et donner l'alerte.

Le coût de cette expérimentation s'élève à environ 250 000 €.

### Dégrèvement de Contribution Foncière des Entreprises pour les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire COVID-19

L'article 3 du 3ème projet de loi de finances rectificative pour 2020 (PLFR3) donne la possibilité à la Métropole de dégrever des deux tiers du montant de la Contribution Foncière des Entreprises au titre de l'année 2020 uniquement pour les entreprises relevant des secteurs les plus affectés par la crise sanitaire du Covid-19.

Dans le cadre de ce dispositif, le coût est pris en charge par l'État et par la Métropole. La Métropole Rouen Normandie a pris la décision de mettre en œuvre cette exonération qui concerne uniquement les entreprises exerçant leur activité principale dans des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel qui ont été particulièrement affectés par les conséquences économiques et financières de la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Le dégrèvement est estimé pour le territoire métropolitain à environ 1 300 000 € dont 650 000 € seront pris en charge par la Métropole.

Ce dispositif s'ajoute au plan d'accompagnement d'urgence des entreprises du territoire mis en place dès le 27 mars comprenant de nombreuses mesures de soutien aux acteurs économiques :

- Exonération de loyers et de taxes
- Suspension de la collecte de la taxe de séjour
- Participation au dispositif « *Impulsion Relance Normandie* », en lien avec la Région Normandie
- Accompagnement à la reprise des chantiers et raccourcissement des délais de paiement des entreprises titulaires de marchés publics
- Création de la plateforme Métropole Position
- Cellule d'aide et d'écoute.

### Prolongation de l'utilisation du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux

Au 1er janvier 2016, la Métropole a créé un Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC). Ce fonds visait deux objectifs : soutenir les investissements des 71 communes du territoire métropolitain et dynamiser le tissu économique local. Ce fonds d'aide concernait quatre domaines : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics (parcs et jardins, cours d'école, aires de jeux...) et le renouvellement urbain.

Conformément à la décision du Conseil métropolitain du 25 juin 2018, le FSIC a pris fin le 31 mars 2020. La crise occasionnée par le COVID 19 a considérablement freiné les investissements des 71 communes et stoppé l'économie locale. Du fait de cette situation exceptionnelle, le FSIC est prolongé pour permettre une présentation des délibérations jusqu'au dernier Conseil de l'année 2020. Cette prolongation du FSIC ne concerne que les communes dont le solde, à ce jour, reste positif et dans la limite du crédit disponible par commune.

### Soutien à la pratique du vélo lors du déconfinement : aide à la réparation et relance de l'aide à l'acquisition

Dès l'annonce du déconfinement, la Métropole Rouen Normandie a souhaité favoriser l'usage du vélo sur son territoire afin d'éviter un usage massif de l'automobile dans l'objectif de poursuivre sa transition écologique via les mobilités actives. En concertation avec les associations et les communes, elle a ainsi annoncé 4 mesures concrètes pour encourager la pratique du vélo : la mise en place d'aménagements cyclables transitoires, la relance de la prime pour l'acquisition de vélos électriques, cargo et pliables, un dispositif d'aide à la réparation complémentaire à la prime de l'État et la gratuité temporaire des abonnements Cy'Clic.

La Métropole a relancé la **prime pour l'acquisition de vélos électriques**, cargos et pliables dont les 2 dernières éditions, organisées en novembre 2018 puis septembre 2019, avaient connu un fort succès auprès des habitants. Au départ, 1000 aides ont été annoncées. Devant le nombre de dossiers rapidement déposés, il a été décidé de porter à 2000 le nombre d'aides octroyées. Ce dispositif connaît à nouveau un grand succès puisque 1876 demandes ont été déposées à ce jour.

La Métropole a décidé en parallèle de compléter la prime « Coup de Pouce Vélo » mise en place par l'État, en proposant aux habitants du territoire de bénéficier d'**une aide complémentaire de 50€ maximum pour la réparation de leur vélo ou l'achat d'un anti-vol**. En prenant en charge, à hauteur de 50 € maximum, le coût de réparation quand celui-ci dépasse le montant pris en charge par l'Etat (50 € HT) ainsi que la TVA et l'antivol, la Métropole Rouen Normandie a ainsi été la première collectivité de France à proposer cette subvention à l'ensemble de ses habitants. Le remboursement sera effectif dans le courant de l'été 2020 et rétroactif au 11 mai. Le dépôt de dossier se fera via une plateforme en ligne (<https://coupdepouceveloplus.fr/>). En complément de cette aide, dix ateliers gratuits d'autoréparation ont été organisés dans des communes situées dans les secteurs les plus éloignés des vélocistes ou des ateliers associatifs d'autoréparation vélo (territoire elbeuvien, plateaux Est, nord de la vallée du Cailly, Duclair, sud de la Rive Gauche rouennaise), en partenariat avec l'association Guidoline.

### ZAC du Madrillet : un moratoire sur l'extension de 70 hectares

Nicolas Mayer-Rossignol a rencontré dans la journée les associations environnementales (France Nature Environnement, CGT Insa, Youth for climate, Tout Brûle Déjà, Extinction Rébellion et Bouillons Terres d'Avenir) concernant le projet d'extension du Technopôle du Madrillet et qui avaient sollicité une rencontre avec la Métropole Rouen Normandie. Il était accompagné d'une délégation représentant les communes concernées par le projet notamment Petit-Couronne, ainsi que de Marie Atinault, Vice-Présidente de la Métropole en charge des transitions et innovations écologique et des déchets et de Cyrille Moreau, ancien Vice-Président en charge de l'environnement.

Nicolas Mayer-Rossignol a annoncé lors du Conseil métropolitain : *« Nous avons décidé avec les élus concernés un moratoire sur l'extension de 60 hectares du Technopôle du Madrillet. Ce moratoire permettra de réparer le défaut de concertation, de revoir le projet et de réviser la charte d'agrément du Technopôle du Madrillet. Nous voulons lutter contre l'artificialisation des sols, dans les actes. Nous voulons aussi un Technopôle attractif, réellement tourné vers des activités de haute valeur ajoutée (recherche, enseignement supérieur) cohérente avec sa vocation : les écomobilités ».*

#### Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

[perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr)

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05